

**PROCES-VERBAL INTEGRAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 18 janvier 2021 2020 à 19h30  
sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, Maire**

Nombre de conseillers élus : 29      Conseillers en fonction : 29      Conseillers présents : 22 (4 procurations)

**Membres présents :**

M. Jacky WOLFARTH	M. Éric LACHMANN
Mme Stéphanie GUIMIER	Mme Julie ROJDA
M. Claude WEIL	M. Éric HELBLING
Mme Nathalie GARBACIAK	Mme Séverine RAMSEYER
M. Jean Jacques KNOPF	M. Frédéric BARTHE
Mme Florence SCHWARTZ	M. Antony REIFF
M. Bruno LEFEBVRE	M. Martin GUNDELACH
Mme Véronique BRUDER	Mme Elodie PAULUS
M. François LARDINAIS	M. Philippe WETZEL
M. Christian SITTLER	Mme Chantal WINTZ
Mme Sonia SOARES PINTO	Mme Caroline RUDOLF

**Membres absents excusés :**

Mme Ellia FONTAINE (procuration à Florence SCHWARTZ)  
M. Jocelyn EUDARIC  
Mme Elsa ESTREICHER  
Mme Gaëtane CHAUVIN (procuration à Jean-Jacques KNOPF)  
M. Richard BAUMERT  
M. Vincent KUHN (procuration à Jacky WOLFARTH)  
Mme Sonia JEHL (procuration à Jacky WOLFARTH)

**Assistaient en outre :** MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des services techniques.

\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020
- Information sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations de compétences
- Communiqués du Maire
- Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à une démission
- Propriété sise 1 place de la République (ancienne agence Crédit Mutuel) : vente partielle à la SCI CASSIOPEE (Charlotte STERN)

- Forêt communale :
  - Programme des travaux patrimoniaux et plan de coupes 2021
  - Etat d'assiette 2022
- Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels : participation au groupement de commande initié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
- Fixation des loyers des logements des concierges
- Rapports des commissions thématiques

\*\*\*

**N° 1/01/2021      Réunion du Conseil Municipal à huis-clos**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-18 du code général des collectivités territoriales,

vu la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant sur les règles dérogatoires de fonctionnement des assemblées délibérantes des collectivités territoriales,

vu le régime de couvre feux entre 18 h et 6 h en vigueur depuis le 16 janvier 2021,

considérant les circonstances sanitaires exceptionnelles et inédites liées à la propagation du virus Covid-19,

considérant que la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 permet au maire de décider que la réunion du Conseil Municipal se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister, afin de faciliter le respect des mesures barrières,

sur proposition de M. le Maire,

**le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,**

**prononce le huis-clos pour la séance du Conseil Municipal en date du lundi 18 janvier 2021.**

**Adopté à l'unanimité.**

**N° 2/01/2021      Désignation du secrétaire de séance**

Vu l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

le Conseil Municipal, désigne comme secrétaire de séance, M. Martin GUNDELACH.

**Adopté à l'unanimité.**

**N° 3/01/2021      Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020**

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,**

**approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020.**

**Adopté à l'unanimité** (moins 3 abstentions exprimées par Mme CHAUVIN, MM LACHMANN et WEIL absents lors de la séance du 15/12/21).

N° 4/01/2021

**Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de compétence**

***Déclarations d'intention d'aliéner - renonciation au droit de préemption :***

- SCI HARUN pour un appartement sis 15 rue du Châtelet,
- M. et Mme Mathieu TISSIER pour une maison d'habitation sise 5 rue du Châtelet,
- Mme Anny KUNTZ pour une parcelle sise 14 rue de Huttenheim,
- SA DOMIAL pour un appartement sis 7-13 impasse Blumstein,
- M. Cédric MAETZ et Mme Angélique ROHMER pour une maison d'habitation sise 4 rue du Bernstein.

**Communiqués du Maire**

M. le Maire fait part aux Conseillers municipaux des réunions à venir :

- le mardi 19/01/2021 à 18h30 Bureau de l'OMF à l'Hôtel de Ville (HDV)
- le 26/01 à 19h00 Commission Jumelage à la Salle Des Fêtes (SDF)
- le 28/01 à 19h00 Commission Culture à SDF
- le 30/01 à 9h00 Commission Sécurité à SDF

Au mois de février :

- le 03/02 à 19h00 Commission Communication à SDF
- le 15/02 Conseil Municipal à la SDF.

N° 5/01/2021

**Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission**

M. le Maire informe le Conseil que Mme Marie-Paule MULLER élue sur la liste « Agir pour Benfeld », a présenté par courrier en date du 20 décembre 2019, reçu en mairie le 4 janvier 2021 sa démission de son mandat de conseillère municipale. Madame la Préfète du Bas-Rhin a été informée de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.

Mme Stéphanie Guimier, Adjointe, donne lecture de la lettre de démission de Mme Marie-Paule MULLER (copie du courrier joint en annexe).

M. le Maire salue l'engagement de Mme Marie-Paule MULLER au sein du Conseil Municipal depuis 2014.

L'article L.270 du Code électoral dispose que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

En conséquence, vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020, Mme Sonja JEHL est installée dans ses fonctions de Conseiller Municipal en remplacement Mme Marie-Paule MULLER au sein du Conseil Municipal

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

**Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Mme Sonja JEHL en qualité de Conseiller Municipal.**

**N° 6/01/2021**      **Cession partielle de la propriété sises 1 – 3 place de la République à la SCI CASSIOPEE**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 novembre 2020 portant approbation de l'acquisition de l'ensemble de la propriété sise 1-3 place de la République, cadastrée section AA n° 21 et 22 ainsi que du principe de la cession partielle à la SCI gérée par Mme Charlotte STERN,

vu le projet de division en copropriété, dont une copie est annexée, établi le 13 janvier 2021 par Mme Marie SIMLER, géomètre expert à BENFELD,

vu l'offre d'achat de Mme Charlotte STERN gérante de la SCI CASSIOPEE,

vu l'avis du Domaine en date du 18 janvier 2021 évaluant la valeur vénale du bien à 254 600 € HT avec une marge d'appréciation de 10 %,

entendu l'exposé de M. Jean Jacques KNOFF, Adjoint,

**le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**

**décide :**

- d'approuver l'esquisse de division établie le 13 janvier 2021 par Mme Marie SIMLER, géomètre expert à BENFELD,
- de procéder à la cession des lots 2, 3 et 4 issus de la division de la propriété sise 1-3 place de la République, cadastrée section AA n° 21 et 22 à la SCI CASSIOPEE dont le siège social est établi 17 rue de Sand 67230 BENFELD ;
- d'accepter qu'un acte de cession soit établi au prix de deux cent trente mille euros (230 000 €) par Maître Ricou, Notaire à BENFELD
- de charger et autoriser Monsieur Jacky WOLFARTH, Maire, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

**N° 7/01/2021**      **Forêt communale : Programme des travaux patrimoniaux et plan de coupes 2021**

Le programme des travaux et le plan de coupes proposés en forêt communale pour l'année 2021 a été préparé par l'ONF et a été examiné en commission "environnement et cadre de vie" le 14 janvier dernier.

Vu l'avis de la commission "environnement et cadre de vie",

de cette commission, le programme des travaux proposé au Conseil pourra éventuellement évoluer par rapport à la version présentée ci-dessous.

**Programme de travaux**

Le montant des travaux proposés s'élève à 11 460 € HT.

**Plan de coupes**

Pour ce qui est de l'état prévisionnel de coupes élaboré par l'ONF, il prévoit un volume global de 223 m<sup>3</sup>, dont 77 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre, 15 m<sup>3</sup> de bois de feu et 131 m<sup>3</sup> de bois de chauffage non façonné.

Le bilan prévisionnel des travaux d'exploitation pour 2021 est le suivant :

- Frais d'exploitation : 5 266 € HT
- Recettes prévisionnelles : 8 890 € HT
- Bilan prévisionnel : 3 624 € HT

Il est proposé à l'assemblée d'adopter ces divers états, sachant qu'ils sont conformes à l'état d'assiette approuvé pour 2021 et qu'ils correspondent au plan pluriannuel d'exploitation de la forêt.

Entendu l'exposé de M. Jean Jacques KNOPF, Adjoint au Maire,

**le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**

**approuve** le programme des travaux et le plan de coupes 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

Annexes : programme des travaux patrimoniaux et état prévisionnel des coupes 2020.

#### **N° 8/01/2021 Forêt communale : Etat d'assiette 2022**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'état d'assiette des coupes prévues en 2022 pour un volume global estimé à 399 m<sup>3</sup>.

Les parcelles concernées par l'état d'assiette 2022, tant pour le bois d'œuvre que le bois de chauffage sont conformes au programme d'aménagement en vigueur pour la période 2006/2025.

Entendu l'exposé de M. Jean-Jacques KNOPF, Adjoint au Maire,

**le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**

**approuve** l'état d'assiette 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

Annexe: état d'assiette 2022

#### **N° 9/01/2021 Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels : participation au groupement de commande initié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin**

M. Claude WEIL, Adjoint au Maire, expose ce point.

Vu l'article L.4121-3 du Code du Travail relatif à la mise en œuvre des actions de prévention garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;

Vu l'article R.4121-1 du Code du Travail portant sur la rédaction à tout employeur, la réalisation de l'évaluation des risques ;

Vu l'article R.4121-2 du Code du Travail portant sur la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant mise à jour d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 12 mars 2020,

Considérant que la mise à jour du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales en application de l'article R.4121-2 du Code du Travail

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre à jour le Document Unique, la formule du groupement de commandes est la plus adaptée ;

Vu la proposition de convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de mise à jour de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

**le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré**

**autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Les crédits nécessaires à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

**Adopté à l'unanimité.**

**N° 10/01/2021      Fixation des loyers des logements des concierges**

La commune de Benfeld dispose de deux concierges qui exercent leur fonction à la Résidence pour Personnes Agées et à l'Ecole Rohan.

Afin de mettre en conformité leur statut, il convient désormais de les rémunérer, en plus de la mise à disposition de leur logement de fonction.

A cet effet, il est proposé de les employer en tant qu'adjoint technique non titulaire.

Afin que l'incidence financière soit neutre, il est aussi proposé de compenser ces rémunérations par un loyer équivalent pour leur logement de fonction. Ainsi le montant des rémunérations correspondra au montant du loyer instauré pour la RPA (300 €) et à l'augmentation de loyer pour l'école Rohan (150 €).

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré**

**approuve** la fixation des loyers de la manière suivante :

- RPA : instauration d'un loyer de 300 €
- Ecole Rohan : loyer passant de 215 € à 580 €.

**Adopté à l'unanimité.**

### Comptes-rendus des commissions thématiques

#### ▪ CCAS

Mme Florence SCHWARTZ fait part de la réunion des membres du Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) tenue le 17 décembre 2020.

Lors de cette rencontre a été présenté le Rapport d'Orientation Budgétaire (porté à la connaissance des administrateurs dans les 2 mois précédant le vote du budget).

Il a aussi été décidé de maintenir les loyers de la Résidence pour Personnes Agées soit :

- 580 € mensuel pour un F1
- 670 € mensuel pour un F2
- 40 € mensuel pour un garage pour les locataires de la RPA
- 61 € mensuel pour un garage pour les non locataires de la RPA.

Les secours d'urgence ont principalement été des bons alimentaires pour un montant de 232,61 €.

Le CCAS a aussi perçu des dons pour un montant de 600 €.

#### ▪ BANQUE ALIMENTAIRE

La distribution des colis alimentaires a repris le 23 septembre 2020.

Il y a 12 familles bénéficiaires pour la prochaine distribution qui aura lieu le 20 janvier 2021.

#### ▪ COMMISSION ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE

M. Jean-Jacques KNOPF fait part de la réunion de sa commission, tenue le 13 janvier dernier et des points abordés en séance :

- Compteurs communicant R-GDS
- PLU
- RPA
- Objectifs 2021
- Divers

▪ **REMERCIEMENTS**

**LIONS CLUB BENFELD ERSTEIN**

Le 16 novembre 2020, le Lions Club de BENFELD ERSTEIN a remis au CCAS de Benfeld pour les bénéficiaires de la Banque Alimentaire, ainsi qu'aux Restos du Cœur d'ERSTEIN, environ 700 kg de pommes de terre bio, qui correspondent au solde de leur vente sur les marchés.

Le 13 janvier 2021, le même club a remis au CCAS et aux Restos du Cœur, un chèque d'un montant de 2 000 € correspondant à la vente des pommes de terre bio sur les marchés.

L'immobilière LAFORET, dont la directrice d'agence (Catherine ANDRE) est membre du Lions Club, a également effectué un don de 1 000 €.

**LES AMIS DES AINES**

Le 18 décembre 2020, les Amis des Aînés ont préparé et offert un repas de Noël aux résidents de la RPA. La distribution a été assurée en porte à porte, sans rentrer dans les appartements et dans le respect des règles sanitaires.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20 h 30.

Le Secrétaire de séance,  
Martin GUNDELACH



Le Maire,  
Jacky WOLFARTH.

